

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 5

(M. Ravier, M. Leveau, M. Leleu, Mme Santacana, Mme Guichard)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n°2022 – 09 – 02

Administration générale Modification de la composition du tableau des commissions

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2121-22, et 5211-40-1, L5214-16 ;

Vu la délibération n°2020-05-06 du 3 septembre 2020 relative à la composition des commissions ;

Vu la délibération n°2022-01-01 du 27 janvier 2022 relative à la modification de la composition des commissions ;

Vu le courrier de Monsieur le Maire de Souvigny de Touraine en date du 4 juillet 2022 nous informant de la démission de Madame Marie Gillet qui siégeait en tant que membre titulaire au sein de la commission communautaire « numérique, nouvelles technologies, emploi, formation professionnelle » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Souvigny du 29 juin 2022 désignant Madame Martine Thévenin titulaire et Madame Francine De Almeida suppléante au sein de cette commission ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 janvier 2022 ;

Vu la démission de Monsieur Richard Chatellier par courrier en date du 11 août reçu par la Président de Val d'Amboise le 17 août 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre ;

Vu la délibération 2022-09-01 du 29 septembre 2022 prenant acte de l'installation de Monsieur Cyrille Martin comme nouvel élu communautaire ;

Conformément à l'article L.2121-22, lorsqu'un ÉPCI à fiscalité propre forme une commission, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement (art. L. 5211-40-1).

Lors du Conseil communautaire du 3 septembre 2020, les représentants au sein des commissions ont été validés. Les démissions et/ou renouvellement de différents conseils municipaux font qu'il est nécessaire de corriger et modifier la composition des commissions régulièrement (à savoir un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune).

Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition des commissions suite :

- à la démission de Mme Marie Gillet de son mandat de conseillère municipale de Souvigny de Touraine et son remplacement au sein de la commission « Numérique, nouvelles technologies, emploi, formation professionnelle » par Mme Martine Thévenin comme titulaire et Mme Francine de Almeida comme suppléante,
- à la démission de M. Richard Chatellier de ses mandats de maire et conseiller communautaire et son remplacement au sein de la commission « Action sociale, lien social, logement, habitat, gens du voyage » par M. Cyrille Martin comme titulaire et Mme Alexia de Rosny comme suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la composition de ces commissions selon les propositions des communes (tableau joint en annexe).

Le Président,

Thierry BOUTARD

